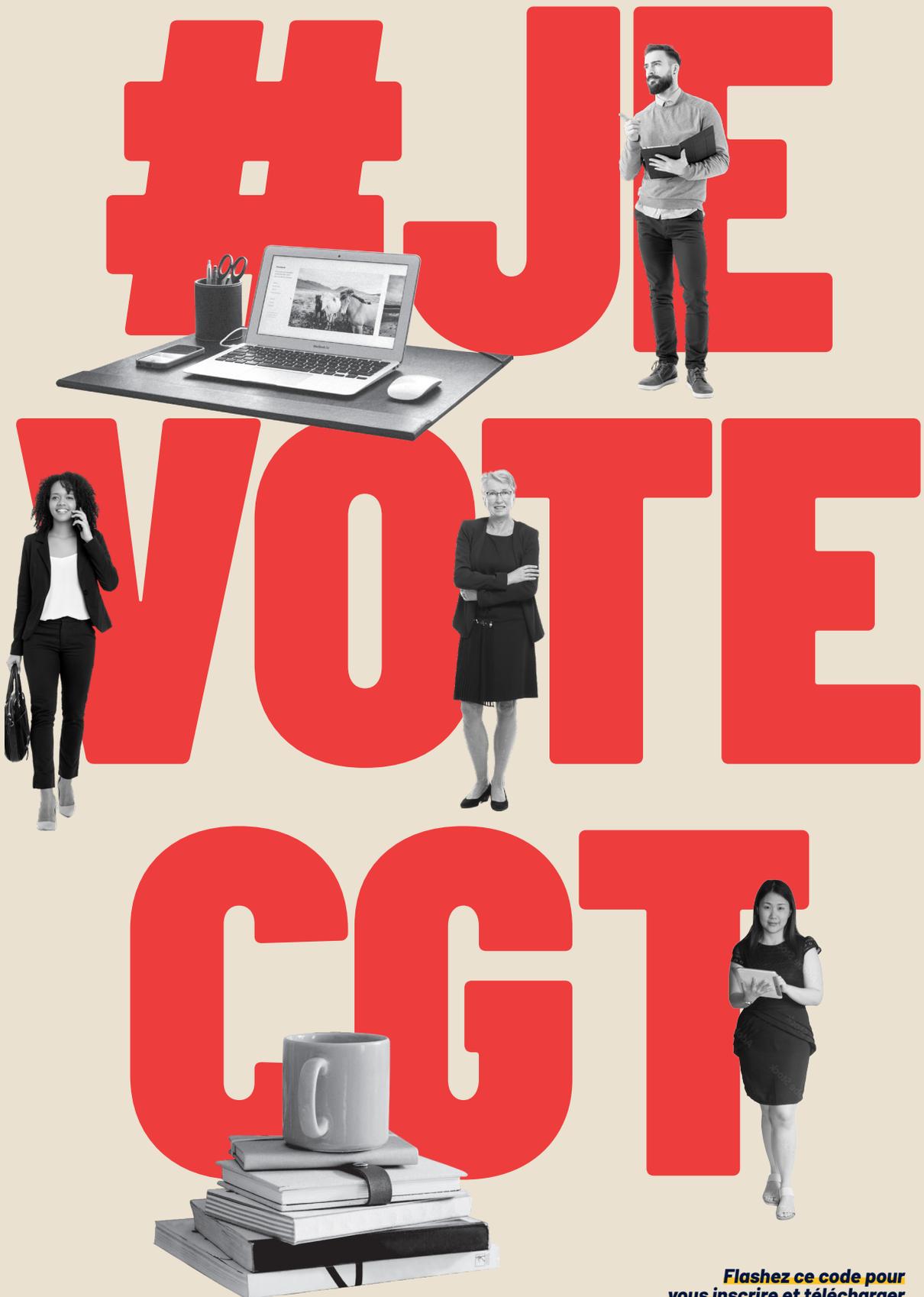


ÉLECTIONS TPE – 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024

DANS LES PETITES REDACTIONS



POUR NOUS, JOURNALISTES, VOTER CGT, C'EST FAIRE AVANCER NOS DROITS!



Les salariés des « très petites entreprises » (TPE), celles qui comptent moins de 11 salariés, sont cinq millions en France, dont environ 3 500 journalistes. Nous n'avons pas de petits droits, même dans de petites rédactions : journaux locaux, radios et télévisions locales, médias associatifs, agences de presse professionnelle, magazines indépendants...

POURQUOI LES NÉGOCIATIONS DE BRANCHE SONT IMPORTANTES

Les entreprises de presse de moins de onze salariés ne disposent pas de Comité social et économique (CSE). En l'absence de négociations dans l'entreprise, les conditions de travail y dépendent essentiellement des droits liés au statut du journaliste : convention collective, chapitre du Code du travail spécifique aux journalistes, loi Cressard qui accorde aux journalistes rémunérés à la pige les mêmes droits qu'aux autres...

Cela donne d'autant plus d'importance aux négociations menées au sein des branches.

VOTER CGT POUR IMPOSER NOS REVENDICATIONS

C'est dans ces négociations de branche que se déterminent les évolutions de la convention collective des journalistes, les grilles de salaires et de fonctions, les conditions de travail...

Les grilles de salaires comprennent les salaires minima pour chaque forme de presse, en fonction des postes : rédacteur, reporter, secrétaire de rédaction, journaliste reporter d'image...

Le Syndicat national des journalistes CGT (SNJ-CGT) est un des quatre syndicats représentatifs de journalistes. Il prend une part active à ces négociations de branche. Il œuvre également, à chaque fois que possible, à obtenir une position intersyndicale commune.

Il s'investit fortement, par exemple, dans la mise en place d'un cadre social (grilles de salaires et de postes), inexistant pour le moment, au sein de la « presse en ligne indépendante ».

Le poids des différentes organisations syndicales de journalistes dans ces négociations est défini par leur « représentativité », qui dépend des résultats aux élections dans les entreprises de presse, dont le scrutin dans les TPE.

POUR APPUYER LES REVENDICATIONS DU SNJ-CGT : VOTEZ CGT AUX ÉLECTIONS TPE !

CE QUE DÉFEND LE SNJ-CGT

Statut :

Dans une « petite » ou une « grande » rédaction, les journalistes, permanent-es ou rémunéré-es à la pige, dépendent d'un seul statut, celui de journaliste, et ont les mêmes droits : 13^e mois,

prime d'ancienneté, indemnité de licenciement d'un mois de salaire par année d'ancienneté, bénéficiaire de la clause de cession...

La rémunération des journalistes ne peut se faire qu'en salaire.

Il est illégal de faire travailler les journalistes pigistes comme autoentrepreneur, à la facture, en droits d'auteur, etc.

Salaires :

Les grilles de salaires des journalistes doivent toutes débiter bien au-delà du Smic et permettre une bonne progression tout au long de la carrière. Ce qui explique que nous avons refusé les augmentations indigentes proposées en presse régionale ou départementale. Il faut un véritable plan de rattrapage et les journalistes pigistes doivent être systématiquement intégrés dans les négociations salariales de branche. Nous revendiquons, par exemple, une rémunération minimale au feuillet de 60 euros bruts.

Fonctions :

De nombreuses définitions de poste ne sont plus en adéquation avec la réalité des fonctions exercées dans les rédactions. Des journalistes se retrouvent donc lésés car leurs tâches et la polyvalence imposée ne sont pas rémunérées à leur juste

valeur. Le SNJ-CGT pousse, par exemple, pour la redéfinition des fonctions en presse hebdomadaire régionale.

Conditions de travail :

La polyvalence imposée ne peut continuer à détériorer les conditions de travail, la santé des journalistes et la qualité de l'information. Les journalistes doivent pouvoir se concentrer sur le cœur de leur métier : rechercher l'information, la recouper, la mettre en perspective...

Pluralisme :

La concentration de la majorité des médias aux mains de quelques milliardaires porte un coup sévère à la pluralité de l'information. Les aides à la presse doivent être entièrement repensées, pour bénéficier prioritairement aux entreprises de presse indépendantes.

CE QUE REVENDIQUE LA CGT POUR L'ENSEMBLE DE SALARIÉ·ES

- l'indexation des salaires sur l'inflation, comme l'est le Smic, l'augmentation du salaire minimum et la reconnaissance de toutes les qualifications, car ce sont notre travail et notre savoir-faire qui font tourner les entreprises et l'économie.
 - l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, aussi bien pour les salaires, les déroulés de carrière ou les temps partiels contraints.
 - les mêmes droits dans les petites et grandes entreprises :
- formation, accès à des activités sociales et culturelles, départs anticipés à la retraite, notamment pour les métiers pénibles.
 - un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle : organisation du travail sans management autoritaire, réduction du temps de travail et partage de l'emploi, services publics de qualité (transports, petite enfance, aide à la personne), retour à la retraite à 60 ans à taux plein...

LE SNJ-CGT, LE SYNDICAT CGT DES JOURNALISTES

Le SNJ-CGT est, au sein de la CGT, le syndicat des journalistes. En forte progression du nombre de ses adhérent·es depuis plusieurs années, il est présent dans toutes les formes de presse et types de rédactions : presse écrite, médias audiovisuels privés ou publics, sites web, agences de presse, grands groupes, titres indépendants...

Lors de son congrès de juin 2024, le SNJ-CGT s'est fixé une feuille de route, avec notamment pour principes et objectifs :

- respecter la parité hommes-femmes dans son fonctionnement
- poursuivre la lutte contre les idées d'extrême droite
- obtenir des augmentations conséquentes de salaires et travailler à l'unité syndicale dans la profession
- lutter contre l'explosion du temps de travail, de la charge de travail et les risques psycho-sociaux
- lutter contre les violences sexistes et sexuelles, ainsi que toutes les discriminations
- obtenir l'indépendance des rédactions, défendre l'audiovisuel public, contrecarrer les risques liés à l'intelligence artificielle, au dérèglement climatique...
- continuer à œuvrer au sein des fédérations européenne et internationale des journalistes (FEJ et FIJ)

POUR PARTICIPER AUX COMBATS DU SNJ-CGT :

> Votez CGT aux élections TPE du 25 novembre au 9 décembre

> Syndiquez-vous au SNJ-CGT : tous les détails sur notre site www.snjcgf.fr



COMMENT VOTER ?

aux élections des Très Petites Entreprises du 25 novembre au 9 décembre 2024

ÉTAPE 1 :

LA CAMPAGNE ELECTORALE



J'ai reçu un courrier confirmant mon inscription sur la liste électorale

Du matériel électoral me sera envoyé courant novembre

Je peux aussi consulter les programmes des candidat-e-s de la CGT qui me représenteront dans les instances paritaires des TPE.

(rubrique « Les candidats » du site election-tpe)



ÉTAPE 2 : LE VOTE

quelques jours avant l'ouverture du vote, je reçois par courrier mon identifiant et mon code confidentiel pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de vote si je préfère voter par courrier.



Je vote en ligne

- rendez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr ;
- cliquez sur le bouton « Voter » ;
- Je me connecte via **France Connect** ou avec mon **identifiant et mon code confidentiel reçu par courrier** ;
- si vous le souhaitez, vous pouvez accéder au programme de vos candidat-e-s CGT une dernière fois ;
- une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote !



Je vote par courrier

- détachez le bulletin de vote du courrier ;
- à l'aide d'un stylo noir, noircissez la case correspondant au syndicat CGT ;
- insérer votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier ;
- postez la c'est gratuit !

A VOTÉ !

**Vous avez une question ?
Appelez la CGT gratuitement**

08 01 03 00 77

de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi
du 18 novembre au 9 décembre 2024

